

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 août et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2017-07-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste également à cette assemblée.

Les conseillers Patrice Dumont et Suzanne Ledoux ont motivé leur absence.

Rs.2017-07-235

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 juillet 2017 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

4.5 Invitation au tournoi de golf au profit de l'organisme Au Cœur des Familles Agricoles.

4.6 Demande de la Fabrique de la paroisse St-André d'Acton.

4.7 Dépôt d'une lettre concernant le bruit provenant d'Airbross.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-236

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2017-07-237

INVITATION À UN SOUPER SPECTACLE ORGANISÉ PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 45 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'achat d'UN (1) billet au coût de 45,00 \$ chacun pour assister au « Souper spectacle » qui aura lieu le 8 juillet 2017, au parc Donald-Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DES PROPRIÉTAIRES DU 681 ET DU 685, RUE PELCHAT.

Les propriétaires du 681 et du 685, rue Pelchat déposent une lettre au conseil afin de faire part des désagréments qu'ils ont subis suite aux feux d'artifice de la St-Jean-Baptiste et demande de prendre en considération cette dernière, afin que le tout ne se reproduise pas pour les années à venir.

Le conseil en prend acte.

Rs.2017-07-238

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UN SPECTACLE-BÉNÉFICE.

Attendu que Vicky Touchette dépose une demande de contribution financière auprès de la Ville afin d'amasser des fonds qui seront entièrement utilisés pour l'adaptation de sa maison pour son fils atteint de la paralysie cérébrale;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que lorsqu'une activité spécifique sera cédulée, d'en faire part au Conseil et une décision sera prise, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-239

DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES D'ACTON VALE.

Attendu que le coordonnateur de la maison des jeunes d'Acton Vale dépose une demande pour avoir l'autorisation du conseil pour faire une nuit blanche version camping sur les terrains de la maison des jeunes, le samedi 15 juillet 2017 à compter à 21h pour les jeunes de 12 à 17 ans;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville accepte que la maison des jeunes tienne une nuit blanche version camping, le samedi 15 juillet 2017;

Que les gens devront s'assurer du respect du règlement G-100 relatif au bruit, aux nuisances et à l'ordre;

Que le coordonnateur avise la Sûreté du Québec de la tenue de cette nuit blanche version camping.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL AU PROFIT DE L'ORGANISME AU CŒUR DES FAMILLES AGRICOLES.

Au Cœur des Familles Agricoles (ACFA) et l'Union des producteurs agricoles invitent les membres du conseil au tournoi de golf annuel qui aura lieu le jeudi 10 août 2017 au Club de golf Waterloo.

Le conseil en prend acte.

Rs.2017-07-240

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-ANDRÉ D'ACTON.

Attendu que la Fabrique de la paroisse St-André demande à la Ville de résoudre un grave problème relié au stationnement de l'église paroissiale;

Attendu que la Fabrique demande la réparation des trous et le recouvrement de bitume dudit stationnement, ainsi que le traçage de lignes le long de la rue Ricard;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la présente demande est rejetée, puisque la politique de la Ville est, qu'elle n'intervient pas sur les terrains privés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-241

DÉPÔT D'UNE LETTRE CONCERNANT LE BRUIT PROVENANT D'AIRBOSS.

Attendu qu'une lettre est déposée au Conseil relativement au bruit provenant de l'usine Airboss et demandant l'appui de la Ville;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De demander à la compagnie Airboss de s'assurer que les camions réfrigérés soient dirigés à l'arrière de la bâtisse et d'interdire le stationnement aux abords de la rue du Moulin;

De demander à la compagnie Airboss d'étendre de l'abat-poussière dans la cour, afin de réduire la poussière causée par la circulation des camions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-07-242

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION TEMPORAIRE DE CHAPITEAUX POUR LES VENTES TROTTOIR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'installation temporaire de chapiteaux pour la tenue des ventes trottoir, soit du 23 juin au 16 juillet et du 25 août au 10 septembre;

Que la Ville n'autorise qu'aucun piquet ne soit enfoncé dans l'asphalte et/ou le ciment appartenant à cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2017-07-243

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-06-2017 au 28-06-2017	337 044.71 \$
• Paiements par AccèsD du 01-06-2017 au 30-06-2017	522 481.99 \$
• Salaires, REER pour le mois de juin 2017	121 532.15 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juin 2017	223 137.41 \$
Grand Total	1 204 196.26 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-244

NOUVEAU POSTE OCCASIONNEL – PRÉPOSÉ À LA LOCATION DE KAYAKS / ESPACES VERTS.

Attendu la création du nouveau poste de préposé à la location de kayaks / espaces verts;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs et la coordonnatrice, ressources humaines et communications ont évalué le niveau de responsabilités et d'efforts que requiert la tâche, afin de l'intégrer aux échelles salariales existantes de manière juste et équitable;

Attendu les recommandations du directeur et de la coordonnatrice, la classification du poste sera à la classe #3 du tableau des salaires des employés occasionnels (Annexe C);

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation du directeur et de la coordonnatrice et d'établir la classification du poste à la classe #3 du tableau des salaires des employés occasionnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-245

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Hubert Noël à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale et de le remercier pour son excellent travail au sein de ce service. Cette démission est effective au 3 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-246

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2017.

Attendu les modifications des horaires de location de kayaks, il y a lieu d'ajouter des étudiants pour compléter l'équipe de travail;

Attendu que le directeur des services culturels propose d'utiliser 2 étudiants déjà disponibles aux espaces verts pour travailler à la location des kayaks quelques heures par semaine;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des services culturels;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Préposé à la location de Kayak/ Espaces verts :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Jakob Breault	Kayak	1 ^{er} été	Été 2017	Selon les besoins
Alexis St-Onge	Kayak	1 ^{er} été	Été 2017	Selon les besoins

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-247

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUES CUSHING ET FORTIER.

Attendu que la Ville a procédé, le 22 juin 2017 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la réfection des infrastructures – Rues Cushing et Fortier;

Attendu que la Ville a reçu trois(3) soumissions;

Attendu la recommandation de Michel Bérubé, ingénieur de Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 1 412 439.83 \$, taxes non incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour la réfection des infrastructures – rues Cushing et Fortier;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 310-2017;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire **conforme** soit : **Excavation Mc.B.M. Inc.** en vertu du prix prévu dans sa soumission du 22 juin 2017 pour la réfection des infrastructures – rues Cushing et Fortier au coût de 1 412 439.83 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-248

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE BOUVIER.

Attendu que la Ville a procédé, le 29 juin 2017 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts – Réfection des services municipaux sur la rue Bouvier ;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 38 999.12 \$, taxes non incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts – Réfection des services municipaux sur la rue Bouvier ;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 310-2017;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire **conforme** soit : **J.U. Houle Ltée** en vertu du prix prévu dans sa soumission du 29 juin 2017 pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts – Réfection des services municipaux sur la rue Bouvier ; coût de 38 999.12 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-249

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE REGARDS SANITAIRE ET PLUVIAL EN BÉTON – RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE BOUVIER.

Attendu que la Ville a procédé, le 29 juin 2017 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de regards sanitaire et pluvial en béton – Réfection des services municipaux sur la rue Bouvier ;

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 18 917 \$, taxes non incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour la fourniture de regards sanitaire et pluvial en béton – Réfection des services municipaux sur la rue Bouvier ;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 310-2017;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire **conforme** soit : **St-Germain Égouts et Aqueducs Inc.** en vertu du prix prévu dans sa soumission du 29 juin 2017 pour la fourniture de regards sanitaire et pluvial en béton – Réfection des services municipaux sur la rue Bouvier ; coût de 18 917 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-250

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.

Attendu les recommandations du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le remboursement des frais de formation des sauveteurs embauchés par la Ville d'Acton et pourront se faire rembourser 60% de leurs frais d'inscription dès qu'ils débiteront leur première semaine de travail. Ils se verront rembourser le reste de leurs frais d'inscription, à raison de 20% à la fin de la première saison et d'un autre 20% à la fin de la seconde saison. *Volume, matériel et déplacement non inclus dans le remboursement.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-251

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX JEUNES – COURS DE NATATION.

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre aux jeunes de son territoire la possibilité de prendre part à des cours de natation au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe en bénéficiant d'une aide financière de 60 %;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2017;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2017, le programme d'aide financière de 60 % prévue dans le plan directeur pour toutes les personnes âgées de 17 ans et moins qui s'inscrivent aux programmes « Natation Pré-scolaire » et « Natation Junior » offerts par le Service aquatique de la Ville de Drummondville et de la Ville de St-Hyacinthe.

Que, si à la session d'été, ledit programme est offert à Acton Vale, aucune aide financière ne sera accordée, si ce même programme est suivi à Drummondville ou à St-Hyacinthe à cette même période.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-252

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003.

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite modifier son règlement de zonage 069-2003, afin que soit autorisé un projet de construction d'une résidence pour personnes âgées dans la zone municipale 142;

Attendu que le règlement de zonage municipal présentement en vigueur autorise exclusivement les usages suivants pour la zone 142 :

Usage habitation :

- Classe A-1 : Unifamiliale isolée

Usage public et institutionnel :

- Classe B : Parcs et équipements récréatifs
- Classe D : Infrastructures publiques;

Attendu que le projet soumis par les promoteurs prévoit un usage non-conforme au règlement de zonage municipal présentement en vigueur et qu'une modification réglementaire est requise afin de permettre l'usage suivant à l'intérieur de la zone 142 :

Usage habitation :

- Classe D : Habitation communautaire

Attendu qu'une modification du règlement de zonage 069-2003 devra aussi être prévue concernant le nombre d'étages permis dans la zone 142 puisque la hauteur maximale en nombre d'étage autorisée présentement pour cette zone est de 2 et que le bâtiment projeté sur les plans préliminaires déposés par le promoteur est de 4;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de proposer un projet de modification du règlement de zonage numéro 069-2003 pour que soit autorisée la construction d'une résidence pour personnes âgées d'une hauteur de 4 étages dans la zone municipale 142.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-07-253

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. 9242-1262 QUÉBEC INC.)

Attendu que la compagnie 9242-1262 Québec Inc. désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture;

Attendu que la compagnie 9242-1262 Québec Inc. désire acheter la propriété de Gestion Richard St-Amant, dont le bâtiment est déjà utilisé à des fins industrielles similaires à ceux de cette dernière;

Attendu que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2017-07-254

VOTE DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu d'adresser ses plus sincères félicitations aux employés de la Ville pour l'organisation des festivités de la St-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

Mme Rachel Laflamme	<ul style="list-style-type: none">• Demande à la Ville d'installer une clôture et/ou barrière au parc Donald Martin près de la rivière.
M. Laurent Gosselin	<ul style="list-style-type: none">• Demande l'appui de la Ville pour régler la problématique du bruit provenant de l'usine Airboss.
M. Michel Brochu	<ul style="list-style-type: none">• Apporte des commentaires relativement au bruit provenant de l'usine Aiboss, à la circulation des poids lourds et de la poussière causée par ces derniers.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date